

Evacuation des ordures ménagères

Les jeunes éboueurs ambulants harcelés dans les parages de la Ceinture Verte

LE NOUVEAU

RÉPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations Générales



12^{ème} Année

N° 589 du 02 Octobre 2025

Prix
300 F CFA

Tournée diplomatique du Président la République, Abdourahmane Tiani :

Une tournée pour consolider l'AES



L'albinos noir dont parle le Capitaine Ibrahim Traoré, Président du Faso

GEOPOLITIQUE

AES : une diplomatie qui a fini par s'imposer



FRONT SOCIAL

Violence faite aux femmes : quand la police gaze de pauvres enseignantes

Politique Ivoirienne

ADO sur le qui-vive!



Tournée diplomatique du Président la République, Abdourahmane Tiani :

Une tournée pour consolider l'AES

Le mardi 30 septembre 2025, Son Excellence le Général d'Armée Abdourahmane Tiani, Président de la République du Niger, Chef de l'État, a entamé une importante tournée sous-régionale qui l'a successivement conduit à Bamako au Mali, puis à Ouagadougou au Burkina Faso, pour des visites d'Amitié et de Travail.



Première étape : Bamako, République du Mali

À son arrivée à Bamako, le Président nigérien a été accueilli à l'aéroport militaire par Son Excellence le Général d'Armée Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'État du Mali et Président de la Confédération des États du Sahel (CES).

La cérémonie officielle d'accueil a été marquée par l'exécution des hymnes nationaux du Niger et du Mali ainsi que de l'hymne de la Confédération « Sahel Bekan », suivie des honneurs militaires et de la présentation des délégations.

Les deux Chefs d'État se sont ensuite entretenus au salon d'honneur de l'aéroport, en présence de leurs délégations respectives, autour des questions de coopération bilatérale et du renforcement de l'Alliance des États du Sahel (AES). Cette étape a illustré la volonté commune du Niger et du Mali de bâtir ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité au bénéfice de leurs peuples.

Deuxième étape : Ouagadougou, Burkina Faso

Après son séjour au Mali, le Général d'Armée Abdourahmane Tiani s'est rendu à Ouagadougou,

où il a été accueilli à l'aéroport international par Son Excellence le Capitaine Ibrahim Traoré, Président du Faso, Chef de l'État.

La rencontre a débuté par des échanges au Salon présidentiel de l'aéroport, en présence des deux délégations, avant un entretien en tête-à-tête entre les deux dirigeants. Cette visite a constitué une nouvelle démonstration des liens d'amitié, de

solidarité et de coopération qui unissent le Niger et le Burkina Faso, ainsi que de leur engagement à renforcer la Confédération des États du Sahel.

Une tournée pour consolider l'AES

Au cours de ces deux étapes, le Président de la République du Niger a réaffirmé, aux côtés de ses homologues du Mali et du Burkina Faso, la volonté partagée de consolider l'Alliance des

États du Sahel, en vue d'en faire un cadre souverain, solidaire et prospère, capable de répondre efficacement aux aspirations de leurs peuples.

Le Président Abdourahmane Tiani est accompagné dans cette tournée par le Général d'Armée Salifou Mody, Ministre d'État, Ministre de la Défense nationale, ainsi que par M. Salim Mahamadou Gado, Directeur de Cabinet Adjoint du Président de la République.

Sanda



LE NOUVEAU RÉPUBLICAIN
 Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales
 RCCM-NI-NIA-1890 - NIF: 46352/S
 Email : lenouveaurepublicain@yahoo.com
 Quartier Terminus : Niamey-Niger

Promoteur / DG
 M. Amadou Oumarou Cissé
 Contacts: 96 96 97 16 / 91 17 77 77

Directeur de Publication
 Amadou Ibrahim
 99 19 39 87

Rédaction:
 Sanda Samba
 Tawèye
 Amadou Ibrahim
 Sanda Kouma

Service Commercial & Publicité:
 Hassane Djibo Tél. : 94 94 63 61

Infographie
 Stanislas G. BODJRENOU

Tirage:
 12 pages 1.000 exemplaires
 sur les presses de La GIN : 94 94 66 00

L'albinos noir dont parle le Capitaine Ibrahim Traoré, Président du Faso

En effet, au cours d'une de ses récentes sorties médiatiques, le Président de la République du Burkina-Faso, le Capitaine Ibrahim Traoré a fait cas d'un propos hors pair en matière de littérature. Cela s'appelle de la métaphore. Plus qu'une simple métaphore, ce propos est un exercice scrupuleux auquel IB a attelé le monde en entier.

En témoigne, le nombre de personnes qui se sont mis à la recherche de la signification dudit propos parce que ne l'ayant pas cerné : plus d'un milliard de personnes selon certaines sources se seraient mises à la recherche du sens de cette métaphore à travers les moteurs de recherche en vogue sur la toile notamment, "Google et Chatgpt". Néanmoins la machine vient de confirmer ses limites car incapable d'apporter la réponse concrète aux concernés. En notre



qualité d'Homme doué d'intelligence ; qualité qui nous permis de révolutionner la science, l'Homme s'avère ici une fois de plus à la hauteur de la machine.

D'ailleurs comment une machine pourrait-elle le remplacer l'Homme ? Véritable équation à plusieurs inconnues! Sans détourner le vif du sujet, Ibrahim Traoré, l'actuel Homme fort de l'AES voulait simplement à mon entendement que bientôt, « l'Homme blanc qui se prenait pour la race supérieure se retrouverait bientôt en Afrique en train de chercher sa pitance sous le soleil de plomb » Et pour qui connaît bien la caricature de l'Homme blanc sous le soleil de plomb, sa peau se détériore jusqu'à se dépigmenter au point de l'emmenner à ressembler à un Albinos noir ; pas plus : Bonne lecture...

Amadou. I

Politique Ivoirienne

ADO sur le qui-vive !

« Il ne faut pas croire que l'on est fort parce que l'on tient momentanément les institutions et les armes. On n'est jamais plus fort que le peuple » Déclaration écrite par Laurent Gbagbo.

Ce message venant de l'ancien Président de la RCI s'adresse sans nul doute à Alassane Dramane Ouattara alias ADO et plus particulièrement aux Chefs d'Etats qui pensent pouvoir confisquer le pouvoir jusqu'à leur mort. Au-delà, faut-il le préciser, ce message est pour les doués d'intelligence, une alerte que lance M. Laurent pour avoir goûté aux ingrédients du pouvoir et au-delà, pour en avoir tiré des leçons. Comme le dit l'adage « les conséquences corrigent mieux que les conseils ». En effet, depuis la crise du 19 septembre 2002 en RCI et qui a duré 10 ans, les ivoiriens ne souhaitent plus revivre le même calvaire, celui de la guerre civilo-militaire qui y a prévalu. D'ailleurs c'est pour cette raison que lors des récentes élections législatives qui ont eu lieu en RCI ; les ivoiriens avaient misé sur un slogan qui en dit beaucoup sur la question. « Election c'est pas

Gnaga » disent-ils. Ce qui en français signifie que les élections ne doivent pas constituer l'objet d'une quelconque bagarre. Et ce, pour avoir vécu amèrement les atrocités nées de ce même conflit orchestré par l'Actuel Président de la RCI, M. ADO. Non satisfait de toutes ses mascarades, ADO entend briguer un quatrième mandat en violation flagrante des textes constitutionnels qui lui ont permis d'occuper le fauteuil. S'en sortira-t-il vainqueur ? Pour l'instant, seul DIEU sait car, Soro Guillaume et le peuple ivoirien l'attendent de pied ferme au tournant. Et ce, parce qu'il a non seulement engendré, le chaos en RCI, des séquelles que les témoins de la guerre n'oublieront jamais mais aussi, parce que Alassane continue à déstabiliser l'Afrique plus particulièrement le Sahel afin de d'assouvir son Maître Macron. En tout cas, selon le constat qui se dégage, briguer un quatrième mandat pour ADO serait pour lui avoir du pain sur la planche car, cette option est certainement la goutte d'eau qui fera déborder le vase. Les exemples de ses homologues et prédécesseurs qui ont



voulu jouer le même jeu que lui en la matière lui, suffisent comme leçons. Mais puisque ADO semble être sourd et aveugle comme son mentor de Macron, le peuple souverain à travers sa force inébranlable ne tarderait pas à lui rendre la monnaie de sa pièce mais cette fois-ci non pas par les armes mais, plutôt par la voix. D'ores et déjà les manifestations qui battraient leur plein en RCI relativement à la question suffisent comme preuves de ce qui se dessine et de ce qui suivra. Pire, à l'heure actuelle même son mentor et protecteur est dans de sales draps, que dira-t-on de lui alors qui n'est qu'un

sujet. En somme, restons vigilants et patients en attendant le temps œuvrer car tout est question de temps. Bref, s'entêter à briguer un autre mandat, serait pour ADO le couac qui mettra sans nul doute fin à son semblant Mythe d'invincibilité. Et plaise à DIEU aucun ivoirien conscient et digne du nom se laissera pas, emporté par la fausseté de ADO de surcroit se livrer à ses manigances qui rimeraient avec le Chaos. Le temps est venu pour lui de payer ! Et les ivoiriens doivent comprendre cela en évitant toute effusion de sang surtout pas pour ADO.

Amadou. I

GEOPOLITIQUE

AES : une diplomatie qui a fini par s'imposer

Suite aux coups d'Etat survenus au Sahel, certains partenaires, dont la France en tête, avaient voulu isoler les pays du Sahel, les étouffer en leur empêchant, sachant bien qu'ils sont tous enclavés, tout accès à la mer pour s'approvisionner en produits essentiels. Mais les peuples du Sahel qui ont su braver les caprices d'une nature difficile, comme il fallait s'y attendre, se sont montrés très résilients et jamais ils n'ont courbé l'échine, tenant, fièrement et dignement dans les épreuves injustes qui leur avaient été imposées, conscients que c'en est là le prix à payer pour être libres. C'est tout le sens du discours du Premier



Ministre malien, Abdoulaye Maïga, qui venait à la 80ème Assemblée Générale des Nations-Unies, pour donner, au nom du Général d'Armée, Assimi Goïta, également président en exercice de la Confédération des Etats du Sahel, un message fort à la communauté internationale et ainsi livrer un message, à la fois de vérité et de paix. Comment ne pas souligner cette bienséance sahéenne, quand, quelque peu oublieux du mal fait au Sahel, il a ses civilités à l'Assemblée Générale : « A l'entame de mes propos, j'ai l'honneur de vous adresser les salutations cordiales et de vous transmettre les messages des Pères fondateurs de la Confédération des Etats du Sahel (AES), leurs Excellences Le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, Président de la Confédération des Etats du Sahel (AES), le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat, et le Général d'Armée Abdourahamane TIANI, Président de la République du Niger, Chef de l'Etat. Je vous prie de recevoir également les salutations chaleureuses du peuple digne de l'AES, plus que jamais déterminé à se libérer du joug de l'impérialisme et à réaliser son auto-détermination dans un esprit panafricaniste ».

Le Sahel est un espace de paix et c'est pour cela qu'il a toujours accueilli d'autres peuples qui s'y sont installés ou qui venaient pour commercer avec lui. Comment ne pas croire à cette essence sahéenne

quand, pour démarrer son intervention, Abdoulaye Maïga, ne peut se priver d'un devoir moral, celui d'offrir à tous la paix du Sahel. Ainsi dira-t-il, rappelant le thème de cette session, « Mieux ensemble », « plus de 80 ans au service de la paix, du développement et des droits humains », est d'une importance toute particulière pour les Etats membres de la Confédération AES qui s'associent à cet événement pour apporter leurs pierres à la construction d'une paix durable pour le monde.

Mais cette attitude bienveillante, ne peut l'empêcher pour autant de dire ce que le Sahel ressent et vit aujourd'hui, pointant du doigt les responsabilités de tous dans le drame qui a cours au Sahel.

Tous coupables ?

Parlant « des groupes armés obscurantistes instrumentalisés et soutenus par des sponsors étatiques étrangers », il déplore, comme ses homologues du Burkina Faso et du Niger, que des gens se soient laissés aller à des dérives injustifiées quand, face à des Etats souverains et des peuples libres, on voudrait en ce troisième millénaire, dicter des conduites. Comment ne pas s'en prendre à ces sponsors qui entretiennent ces criminels qui écument notre région, sans qu'ils n'aient, officiellement, des revendications qui tiennent pour justifier ces barbaries ? On ne peut donc que dénoncer, avec véhémence, le fait que ceux-là, alors qu'ils croient à la paix, mettent « [...] à la disposition des groupes terroristes des conseillers, des moyens logistiques, et des armes et munitions,

d'autre part en leur accordant un soutien politique et en leur offrant des bases arrière situées dans certains pays voisins, en violation de toutes les règles internationales ». Ces pays africains, peuvent-ils donc être conscients du mal qu'ils se font à eux-mêmes, pas à un autre, mais aussi au continent aussi ? C'est lâche. Et c'est cela que les Africains disent partout, saluant le courage des Etats sahéens qui ont montré à tous la voie. Comment comprendre d'ailleurs qu'un autre Etat – l'Ukraine – qui, plus est en guerre, puisse se mêler de nos affaires, alors qu'il ne manque pas de problèmes pour en créer à d'autres ? Pourquoi, l'Ukraine, peut-il fonctionner dans de telles circonstances ? Pour l'Europe ou pour l'Amérique ? On ne peut donc que dénoncer énergiquement, « Le régime ukrainien [qui] est devenu l'un des principaux fournisseurs de drones kamikazes aux groupes terroristes dans le monde. Dans ce contexte, certains Etats occidentaux doivent cesser de fournir des armes à l'Ukraine, au risque de contribuer à la promotion du terrorisme international. Pour d'autres, dont le régime français nostalgique de la colonisation et préoccupé par sa perte d'influence dans le Sahel, l'appui au régime ukrainien relève d'une manœuvre consistant à occuper l'attention de la communauté internationale sur la guerre en Ukraine, tout en sponsorisant les groupes terroristes évoluant au Sahel ». D'ailleurs, pour quel intérêt l'Ukraine, peut-elle faire ça sur le continent ? Ce pays peu connu des Africains, révélé par cette guerre au moyen de laquelle,

un homme – Zelenski – détruit son pays, ne pouvant toujours pas prendre conscience que la Russie ne peut être de son calibre pour se mesurer à elle, faisant tuer si bêtement son peuple aujourd'hui épuisé par la guerre et le deuil. Se plaît-il à voir son peuple mourir comme ça ?

Il en est de même, dénonce, Abdoulaye Maïga, pour l'Algérie voisine, qui se complait, au lieu de préserver les relations pacifiques, dans des attitudes agressives qui ne sont pas de l'ordre de ce qui peut aider à assoir la paix dans la région. C'est également le cas de la France, chef de file des ennemis du Sahel, qui, depuis qu'elle perdait cette partie nourricière du continent, a perdu la tête, pour vouloir, par tous les moyens, détruire nos Etats et refonder son empire défait. Ainsi, « Fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies, le Mali avait, le 15 août 2022, saisi le Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue d'une réunion du Conseil, afin que mon pays puisse fournir des preuves irréfragables du soutien de la France aux activités terroristes. Jusque-là, la requête est demeurée sans suite alors que leurs actions de sabotage continuent à divers niveaux ». Voilà donc le complot au cœur duquel le Sahel se trouve aujourd'hui. Pour Maïga, « Ce que nous affrontons, ce n'est pas un simple conflit intérieur. C'est une guerre hybride, soutenue par des intérêts impérialistes, où les ennemis de la paix portent parfois des cravates. Si l'ONU continue à feindre l'ignorance, elle cessera d'être la somme du monde et deviendra le bras passif de l'injustice mondiale. Nous disons ceci : la Confédération AES n'a pas peur. Elle ne cédera pas. Elle résistera encore et toujours ».

C'est, conscients de leurs responsabilités que les Etats du Sahel, ensemble, avaient décidé de faire de la question du terrorisme, une question centrale de leurs actions, tant à un niveau national que confédéral. Il dira qu'« A la différence de certains Etats qui ont ouvert des couloirs de passage sur leur territoire aux terroristes, en vue d'attaquer d'autres pays, ou d'offrir leur territoire comme base arrière, les

pères fondateurs de l'AES, par engagement panafricaniste, et dans le souci de préserver les intérêts de leurs populations, ont décidé de sécuriser leur pays tout en évitant une propagation de la menace vers d'autres régions africaines, voire dans le monde, effectuant ainsi un véritable travail de sécurité publique régionale et mondiale ».

AES, une force self-made qui s'impose

L'AES a pensé son système de défense et depuis des mois, elle est sur tous les fronts pour trouver la voie qui permette de ramener la paix mais aussi, en même temps, pour provoquer des mutations essentielles dans tous les domaines de la vie et changer la vie des Sahéliens qui doivent désormais profiter de leurs richesses. C'est pourquoi dira Abdoulaye Maïga, « L'approche souverainiste mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la vision portée par les Chefs d'Etat de l'AES dédiée à la sécurité de nos Etats, suite au retrait des Forces internationales. Défiant tous les pronostics et loin de se saborder, nos pays ont fait preuve d'ingéniosité en se fondant sur le substrat historique, géographique, et la capacité de résilience des peuples confédérés qui, malgré plus d'une décennie de crises sécuritaire et humanitaire, continuent de démontrer une force exceptionnelle d'engagement patriotique. En somme, nos trois pays ont su apporter une réponse coordonnée et endogène à cette guerre qui nous a été imposée ». Et tout le monde l'a certainement vu, les armées sahéniennes sont montées en puissance depuis

quelques mois, quand, face aux défis qu'elles affrontent, elles ont fait le choix de leurs équipements et de leurs formations mais aussi de la croissance de leurs effectifs. Maïga, pense d'ailleurs que « C'est le lieu de renouveler ici la détermination pleine et entière de la Confédération AES à devenir une puissance régionale panafricaniste ; à poursuivre et à intensifier ses actions, en vue de bouter à jamais le terrorisme hors de notre espace commun ; à consolider l'autorité de l'Etat ; à protéger nos populations et leurs biens, et à assurer notre prospérité ».

Diplomatie ouverte au service du progrès mondial

Malgré tout, le Sahel n'a pas de rancune. Il reste une terre hospitalière, généreuse, pleine d'humanité. Aussi, dira le Premier Ministre malien, « La Confédération AES réitère son engagement à coopérer avec l'ensemble des Etats [dans la paix et le respect mutuel], des organisations régionales et internationales partenaires qui respectent sa souveraineté, ses choix politiques souverains, ses priorités en matière sécuritaire, de lutte contre le terrorisme, de développement économique et social et ce, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant pour la réalisation des aspirations de ses populations ».

Ses choix qui dérangent tant la France, ne visent autre chose que cela. « En choisissant la voie de l'audace et de la souveraineté [dira Abdoulaye Maïga], les Instances Confédérales ont lancé des initiatives de rupture fondées sur le développement endogène. C'est

là un chemin clair, celui d'apporter nous-mêmes la valeur ajoutée indispensable à nos économies et de préserver la dignité de nos peuples. Ce choix, que nous assumons pleinement, traduit notre volonté ferme et inébranlable de prendre en main notre destin.

Sahel, terre d'avenir...

On voit d'ailleurs venir bien de partenaires qui ont fini par comprendre qu'un autre – la France – les trompait. Et parce que chaque pays joue ses intérêts – c'est la France qui avait dit qu'un Etat n'a pas d'amis mais des intérêts – tous ont quitté les solidarités dans lesquelles on voulait les pousser à tort alors que chacun ne devrait se préoccuper que de ses intérêts. Donald Trump l'a dit lorsqu'il y a quelques semaines, il exprimait sa volonté de travailler avec les Etats du Sahel, quitte à aider à anéantir le terrorisme, pour ensuite venir investir dans des secteurs qui intéressent son économie. D'autres encore viennent pendant que la France, dans les mêmes manœuvres, les mêmes intrigues interminables, essaie de faire échouer les révolutions sahéniennes, incapable de voir que c'est elle qui perd, et sur toute la ligne. On se rappelle de cette histoire d'albinos que racontait le capitaine Traoré qui peut, voir, dans ses nouveaux rêves, une migration qui changerait de direction, pour voir d'autres peuples, revenir envahir le continent noir. En tout cas, à entendre le Premier Ministre malien, « La Confédération des Etats du Sahel fonde ses ambitions de développement sur des atouts indéniables : un territoire vaste de 2

800 000 kilomètres carrés et une population de 75 millions d'habitants, dont la majorité est composée de jeunes. A cela s'ajoute sa diaspora forte, engagée et agissante. Elle compte également sur ses terres fertiles, ses nombreux cours d'eau, ses sources d'énergie et ses réservoirs en ressources minières parmi les plus importants au monde ». Le Sahel pourrait donc devenir le nouvel eldorado qui va attirer tant de peuples.

Aller à la paix

Il est donc possible de donner des chances à la paix mondiale. Et c'est cela aussi que l'AES venait dire aux Nations-Unies, par la voix imposante et lucide du Premier Ministre malien. Il dira, pour lever tout équivoque, que « Toutefois, la Confédération AES donne aux Nations Unies une opportunité historique, celle de se placer du côté de la vérité. Celle de reconnaître que le peuple de l'AES est agressé. Celle de soutenir une Confédération qui combat à la fois pour elle-même et pour l'Afrique, pour la stabilité du continent et, indirectement, pour celle du monde entier. L'histoire jugera. Elle jugera ceux qui ont armé les forces du mal. Elle jugera ceux qui ont détourné le regard. Elle jugera ceux qui ont oublié que la justice est la seule voie vers la paix durable ».

Et pour rassurer le monde entier, Abdoulaye Maïga a cette parole profonde : « La Confédération AES ne demande pas l'aumône. Elle appelle à la conscience ».

ISAK

Rentrée scolaire

Obliger l'uniformisation de la tenue scolaire dans tous les établissements

Pour une Refondation du système scolaire, il est plus que nécessaire d'obliger l'uniformisation de la tenue scolaire dans tous les établissements à savoir, publics comme privés. Et cela ne voudrait pas dire que tous les établissements doivent avoir la même tenue ; nous le disons pour les personnes dont l'esprit tarde à cerner les choses. Il s'agit ici pour nos autorités, et une question d'harmonisation et d'équité du système éducatif entre les scolaires nigériens, d'exiger chaque établissement scolaire à avoir sa propre



tenue. Non seulement pour les raisons précitées mais également pour une question de sécurité. En effet, l'on aurait constaté rien que l'année dernière que jusqu'ici dans certains établissements de surcroît public que le port de la tenue n'est pas obligatoire pour le Cycle

moyen. Mais pourquoi cette posture ?

Car pour nous, un moment donné la même question qui était aux bouts des lèvres semblait être résolue depuis fort longtemps. Au vu du constat qui se dégage, la réalité serait tout autre à nos yeux. Alors pour mettre fin à la discrimination entre les scolaires à travers le « laisser porter »-la tenue qui vous convient, nos autorités compétentes se doivent d'agir impérativement en la matière et ce, pendant qu'il est encore temps.

Car, comme le dit un adage « il n'est jamais trop tard pour mieux faire » ; sur ce, pour cette année académique 2025-2026, il n'est pas encore tard pour mettre en vigueur une ordonnance portant l'uniformisation de la tenue scolaire dans tous les établissements à travers toute l'étendue du territoire. Mme la Ministre, nous osons espérer que cette mesure sera appliquée comme le souhaite la logique et même les aspirations de la Refondation.

Amadou. I



FRONT SOCIAL

Violence faite aux femmes : quand la police gaze de pauvres enseignantes

On ne comprend pas. Ce 29 septembre 2025, les enseignants contractuels attendent de percevoir leurs pécules du mois d'août, frôlant d'accumuler un premier arriéré car à cette date et à cette allure, personne ne sait quand le salaire du mois de septembre pouvait leur être payé, et ce pendant que l'essentiel des fonctionnaires attende, inquiet, le salaire du mois de septembre alors que, en principe, le 1er octobre la rentrée scolaire devrait s'effectuer. Peut-on savoir les difficultés que vivent les ménages nigériens, condamnées à gérer un salaire de misère, depuis quelques temps que la cherté ambiante venait tout compliquer, pour comprendre que ces enseignantes et enseignants que Dieu seul sait ce qu'ils vivent, soient amenés à oser l'action d'un sit-in pour espérer se faire entendre, étalant dans la rue leur misère crasse. Pourtant, il était possible de les comprendre quand des propriétaires pourraient être incompréhensibles pour leur exiger le loyer et surtout quand, dans la maison, il pourrait n'y avoir rien à manger. Ces situations délicates et pourtant réelles, ne peuvent donc pas être oubliées. On n'avait qu'à regarder quand un salaire est fait comment les travailleurs prennent d'assaut les banques, les GAB, souvent à des heures incroyables. Cette situation pouvait pourtant, malgré tout, être évitée en choisissant de dire la vérité. On ne peut pas faire comprendre à des travailleurs qu'un salaire est disponible, alors que quand ils vont aux guichets, ils font face à des difficultés, quelques subterfuges au nom desquelles, il fallait attendre, quand ce n'est pas une connexion qu'on accuse, c'est d'autres raisons, alors que peut-être, la vérité est que la liquidité manque pour servir les salariés.

Il est dommage qu'incapable de comprendre le désarroi de ces femmes et de ces hommes, on en vienne à user de brutalité pour les obliger à quitter les lieux et ré-



signés, on peut les entendre crier, humiliées, « Allah ya isa ». Ça fait pitié.

On ne comprend rien.

On était donc à deux jours de la rentrée et ce n'est que normal qu'elles prennent d'assaut leur payeur surtout quand elles apprennent que le salaire est disponible. La refondation, c'est aussi de dire la vérité aux Nigériens. Ils pourront ensuite gérer la suite car ils savent tout le prix du devoir de résilience dans un contexte comme celui que l'on traverse aujourd'hui. De plus en plus dans le pays, il va falloir comprendre que nous ne pouvons plus avoir les mêmes comportements que nous avons eus en d'autres temps et qu'il nous faut faire aujourd'hui le choix de la vertu. Ces femmes, mère de familles respectables, pauvres peut-être, mais dignes sans doute, qu'on venait gazer, en quoi constituent-elles une menace pour l'ordre public pour les violenter de cette manière alors que tout le monde peut comprendre pourquoi elles venaient se rassembler là ? Leur aura-t-on menti en leur faisant croire que le salaire a été payé, du moins viré ? Pourquoi la Poste ne communique pas pour dire que le salaire n'a pas été fait ou de donner une autre explication, entendu que ces enseignantes ne peuvent pas aller là si une information de virement ne leur avait pas été donnée ?

On ne comprend pas.

Alors qu'une communication pouvait régler le problème, et notamment de la part de l'institution qui

paie, pourquoi a-t-on choisi la brutalité ? Elles veulent un salaire, et c'est, à ce que l'on sache, un droit, surtout qu'elles ont attendu plusieurs semaines, presque un mois qu'on ne les payait pas. C'est donc dommage ce qui s'est passé la dernière fois. Comment aller jusqu'à blesser ces dames, et souvent leurs enfants alors qu'elles ne venaient que pour demander leur pain, leur dû ? Est-ce un crime ? Elles ne sont pas des terroristes. Elles venaient les mains vides – et les poches vides – n'ayant d'arme que la crie qu'elles ne portent que dans une classe !

On ne comprend pas.

On ne comprend pas que ces braves enseignantes qui auraient dû mériter la reconnaissance de la République, elles qui travaillent dans des conditions difficiles et pour un salaire modique, n'aient de traitement que cette violence inouïe, gratuite, cette humiliation qui a écoeuré l'opinion nationale.

Condamnation

Et comme il fallait s'y attendre, les syndicats du secteur n'ont pas tardé pour condamner la violence dont ont été la cible les enseignantes et les enseignants. En effet, le premier à s'exprimer sur la question – le SYNACEB – dit, après avoir présenté les événements avec des mots qui caressent une situation brutale, que « Toutefois, [il condamne] fermement cet usage disproportionné de la force et [demande] l'ouverture d'une enquête afin d'établir les responsabilités et de garantir que justice soit rendue ». Le SNEN, n'est

pas passé par quatre chemins pour traduire son indignation face à un acte incompréhensible car obstruer la voie, dans les luttes sociales est aussi une manière d'exprimer son ras-le-bol pour se faire entendre surtout quand on peut reconnaître qu'il y a de quoi. Plantant le décor, on l'entend qui s'indigne : « Le BEN/SNEN est désagréablement surpris de constater que des enseignants qui réagissaient pacifiquement pour réclamer le début des opérations du paiement de leur pécule soient agressés, violentés et humiliés par des éléments de la police nationale sous la commande de l'on ne sait qui ».

C'est mesurant la gravité de l'acte ainsi commis que le Syndicat National des Enseignants du Niger, SNEN, « Condamne avec la dernière énergie ces pratiques anarchiques et barbares sur des citoyens porteurs de valeurs dont la jeunesse nigérienne a crucialement besoin en ces moments de refondation de notre pays » et « rassure les enseignantes et les enseignants de son soutien indéfectible quant à la défense de leurs droits matériels et moraux », « exige du gouvernement l'ouverture d'une enquête en vue de déterminer les responsables de cet acte d'un autre âge afin de les sanctionner conformément aux dispositions légales en vigueur dans notre pays » et enfin, « souhaite bon rétablissement moral et physique à toutes celles et tous ceux qui ont été victimes de cette barbarie ».

Et c'est terrible, même un enfant, pour être celui d'une enseignante, a commencé dès cet âge, à comprendre ce que cela vaut d'être enseignant, sous nos tropiques. Est-ce donc, par ces violences qui viennent, un mauvais signe pour la nouvelle année ? Ces violences ne règlent rien, elles ne peuvent qu'envenimer une situation déjà précaire sur le front social.

ISAK

Evacuation des ordures ménagères

Les jeunes éboueurs ambulants harcelés dans les parages de la Ceinture Verte

Depuis le déguerpissement des squatteurs de la Ceinture Verte et la démolition sélective des maisons construites sur des parcelles acquises dans le bois par des concitoyens, les jeunes éboueurs informels qui sillonnent les quartiers de la ville pour collecter les ordures ménagères moyennant une somme d'argent sont aussi dans la tourmente.

Les jeunes ruraux qui s'adonnent à ce travail pour gagner un peu d'argent avec des charrettes sont quotidiennement traqués, aux abords de la Ceinture Verte transformée ces dernières décennies en décharges publiques sauvages par endroits.

On leur interdit de déverser dorénavant les ordures aux niveaux des décharges qui sont devenues de véritables montagnes dans la Ceinture Verte.

Ils jouent aujourd'hui au chat et à la souris avec les agents qui veillent sur les lieux en faisant des rondes. Gare au malchanceux qui se fait prendre ! Il est systématiquement arrêté, sa charrette de fortune avec laquelle il collecte les ordures ménagères confisquée et placée sous



surveillance dans les parages.

Il lui faut payer pour recouvrer sa liberté et récupérer sa charrette. C'est la condition. "Ils m'ont pris 10.000 francs avant de me libérer et de me restituer la charrette", raconte un jeune éboueur.

Y a-t-il un reçu qu'on donne quand la somme est payée ? La réponse est non ! "Ils ne m'ont rien donné comme papier", rétorque-t-il, la voix nouée, nous suppliant de ne pas écrire son nom par crainte de représailles. Qui a ordonné cette pratique ? Les services de l'Environnement ? La municipalité ? Ce n'est pas clair ! Nous sommes tout

à fait d'accord qu'on interdise le déversement des ordures ménagères dans la Ceinture Verte, une pratique que les autorités compétentes successives ont laissé faire durant des décennies. D'où la formation des montagnes d'ordures, qui ont littéralement métamorphosé l'environnement du bois.

Mais encore faudra-t-il identifier des espaces où les ordures peuvent être déversées par ces collecteurs ambulants, qui sont d'une grande utilité pour de nombreux ménages de la capitale.

Quitte à ce que les autorités municipales se dotent des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer leur évacuation plus loin quand les ordures commencent à atteindre une certaine proportion.

A l'époque, dans les années 80 et jusqu'au début de la décennie 90, dans chaque quartier de la ville, il y avait des déversoirs fixes d'ordures ménagères matérialisés gardés par des agents auxiliaires de la mairie où les ménages se débarrassaient de leurs ordures. Lesquelles ordures sont régulièrement transportées hors de la ville par des

poly bennes.

Ces décharges fixes ont disparu depuis lors dans la plupart des quartiers de la ville ; c'est grâce au travail de ces braves jeunes ruraux que les ménages arrivent à se débarrasser de leurs ordures ménagères.

Avec 200, 300 ou 500 francs CFA, les ordures qui s'entassent quotidiennement sont évacuées, rendant nos maisons salubres. Ces jeunes éboueurs sont indispensables dans la société car sans eux, les ordures seraient ingérables.

Pour sûr, il n'y a pas à Niamey de structures spécialisées privées dotées de moyens motorisés, dédiée exclusivement à la collecte porte à porte des ordures, comme c'est le cas dans d'autres pays. Si ces jeunes, qui s'en occupent au moyen de charrettes, n'ont plus où déverser les déchets collectés dans les maisons, ils seront contraints d'abandonner l'activité. L'insalubrité des rues prendra en ce moment une ampleur insoutenable.

Tawèye

Revendications d'enseignants contractuels

A quand la fin du calvaire ?

Après plusieurs années de dur labeur, les enseignants (e) contractuels se retrouvent désorientés face au traitement qui leur est réservé par les pouvoirs publics notamment, les autorités en charge du domaine. Il y a de cela belle lurette que le phénomène bat son plein au Niger puisqu'il n'est un secret pour personne, que la situation a commencé à prendre de l'ampleur sous la bannière du PNDS. Seul le défunt Président Tandja qui avait été le mentor de l'initiative qui consistait à recruter ces enseignants contractuels est l'Homme qui a su tenir ses promesses à leur endroit. Pensant qu'au fil du temps, en dépit de tous les aléas auxquels font



face ces éducateurs, ils n'ont de cesse bataillée pour assurer leur mission qui est d'enseigner le savoir. Voilà qu'aujourd'hui en lieu et place de la récompense qu'ils méritent, c'est l'humiliation dont ils sont victimes voire le mépris.

Yako... disent les ivoiriens. En té-

moigne leur récente sortie qui a été vite étouffée par la descente musclée de la police nationale sur les lieux de revendications d'arriérés. A vrai dire, ces enseignants ne méritent pas un tel sort. Ils sont le sacerdoce du savoir et l'un des piliers de la société. Pour cela, leur situation mérite d'être revue pour leur bonheur,

celui des apprenants et même de la Nation et ce, surtout en cette ère de Refondation où nous entendons prôner les bonnes habitudes et susciter un regain d'espoir au niveau de toutes les couches socio-professionnelles. En somme,

nous invitons les pouvoirs publics notamment celles compétentes en la matière de songer aussitôt que possible à prendre en compte les revendications de ces enseignants et ce, parce qu'il est temps de tenir les promesses qui leur ont été faites mais aussi, parce qu'il est temps qu'ils jouissent des avantages liés à leur fonction à même titre que leurs confrères titulaires du moment où c'est la même tâche qu'ils exécutent. Pire, ils ne se donneraient même que ceux-ci sur le terrain au vu des conditions dans lesquelles ceux-ci végètent et quand même tiennent bon. Haya ga Bakarandi....

Amadou. I

Le retrait de la Confédération du Sahel de la CPI

La nouvelle est tombée : après avoir quitté en janvier 2025 la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) - l'architecture supranationale instrumentalisée par les puissances occidentales -, la Confédération dite « Alliance des États du Sahel » (AES), regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger, annonce ce 22 septembre son retrait de la liste des membres de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Il convient de rappeler que c'est en 1998 que ces trois nations ont adhéré au Statut de Rome, élément constitutif de la CPI. La ratification subséquente, emportant la délégation des pouvoirs juridictionnels à la CPI, est intervenue au Mali en l'an 2000, sous l'égide du président Alpha Oumar Konaré ; au Burkina Faso en 2004, sous la présidence de Blaise Compaoré ; et au Niger en 2002, sous la présidence de Mamadou Tandja.

On ne peut que saluer la judicieuse initiative commune des gouvernements de Niamey, de Ouagadougou et de Bamako visant à priver le camp de l'Occident collectif, agissant dans la région du Sahel avant tout dans ses propres intérêts géopolitiques et financiers, de ce levier de pression et de répression vis-à-vis des pays africains.

De même, le projet discuté lors de la réunion des ministres de la Justice de l'AES qui s'est tenue à Niamey, le 16 septembre dernier, de création d'une juridiction régionale se matérialisant sous la forme d'une Cour pénale sahéenne des droits de l'homme (CPS-DH), constitue une avancée significative. Cette cour se verrait non seulement restituer les compétences antérieurement déléguées à la CPI, mais également conférer un large éventail de pouvoirs en matière de crimes internationaux, de terrorisme et de criminalité organisée, consolidant ainsi la souveraineté des nations composant la Confédération du Sahel.

La politique des doubles standards de la CPI

La Cour Pénale Internationale (CPI) s'avère être, en réalité, un instrument coercitif, destiné à intimider et réprimer les figures politiques majeures des nations non occidentales qui osent défier la primauté européenne et, par procuration, la volonté de Washington.

L'impartialité et l'indépendance de la CPI vis-à-vis des centres décisionnels des capitales occidentales ne constituent qu'une chimère. L'inventaire des complaisances flagrantes de cette instance envers les auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre et de massacres à grande échelle des



populations civiles – avec les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni en tête de liste – est trop long pour une énumération exhaustive. L'article 5 du Statut de Rome, le texte fondateur de la CPI, définit précisément ces crimes, mais leur application reste plus que sélective.

Cela étant, si d'éventuelles amnésies affectent les « procureurs » et les « juges » de la CPI, il convient de rappeler à ces éminents adeptes du droit sélectif les crimes d'agression, les crimes de guerre et les massacres de populations civiles perpétrés par les puissances occidentales en Irak de 1990 à 2022, en Serbie en 1999 (Opération Allied Force), en Libye en 2011 (Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies détournée et violée), en Afghanistan de 2014 à 2022 et en Syrie de 2014 à 2022, sans parler des agissements illégaux de la Cour à l'égard de la Fédération de Russie.

A titre d'exemple, l'agression directe de la Syrie à partir de 2014 par la coalition occidentale, en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU à cet effet, constituait un crime d'agression, au sens des points « a », « b », « c » et « d » du paragraphe « 2 » de l'article 8 bis du Statut de Rome, qui constitue la base juridique de la CPI. Cela va de soi, les auteurs de ce crime - les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Canada - n'aient jamais fait l'objet de poursuites judiciaires.

Nul besoin de rappeler également que les « sponsors » de la CPI et d'un grand nombre d'ONG lui fournissant des témoins à charge sont les mêmes, à savoir les gouvernements européens. Le conflit d'intérêts qui rendrait les témoignages de ces témoins irrecevables devant tout tribunal digne de ce nom, ne semble pas perturber outre mesure les procureurs et les juges de ladite Cour.

La ligne conductrice de l'activité de la Cour Pénale Internationale s'est avérée toujours être fondée sur le bon vieux principe romain : « Quod licet Iovi, non licet bovi » - Ce qui est permis à Jupiter ne l'est pas aux vaches.

L'investissement et le retour sur investissement de la CPI

Trop souvent, l'attention portée à la Cour Pénale Internationale (CPI) se concentre sur la couverture médiatique de ses affaires et laisse sans

l'attention qu'il mérite le ratio de l'investissement financier et de l'efficacité de cette institution, qui est aussi intéressant qu'instructif.

Quels sont les frais de fonctionnement de cet organisme ? Ils sont tout simplement gigantesques.

En se basant sur les documents internes de la CPI traitant de sa comptabilité, nous pouvons constater que son budget pour la seule année 2025 est de 195 481 500€ (Résolution ICC-ASP/23/Res.6, Partie I, §A).

Ne serait-ce que pour la période 2015-2025, le budget de l'appareil bureaucratique au service des puissances occidentales qu'est la CPI a été de 1 718 529 800€ (!). Soit, en dix ans, ce dernier a non seulement été supérieur à 1,7 milliard d'euros, mais est également en constante augmentation. Depuis sa création en 2002, la CPI a invariablement vu son budget croître d'au moins plusieurs millions d'euros par an. Si en 2004, il était de 53 071 846€, en 2014, il était déjà de 121 656 200€. Et en 2024 – de 187 084 300€ (Résolution ICC-ASP/22/Res.4, §A).

Budget-programme pour 2025

1. Approuve des crédits d'un montant de cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros (195 481 500 €) au titre des postes de dépense décrits dans le tableau ci-après :

Poste de dépense	Milliers d'euros
Grand Programme I Branche judiciaire	16 285,4
Grand Programme II Bureau du Procureur	62 185,5
Grand Programme III Greffe	99 294,3
Grand Programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	3 438,7
Grand Programme V Locaux	4 042,2
Grand Programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes	4 603,3
Grand Programme VII-5 Mécanisme de contrôle indépendant	1 117,2
Grand Programme VII-6 Bureau de l'audit interne	929,8
Total partiel	191 996,4
Grand Programme VII-2 Prêt de l'État hôte	3 585,1
Total	195 481,5

Après avoir scruté le budget de la Cour Pénale Internationale (CPI), il convient d'évaluer le « rendement » de cet « investissement » démesurée. Le constat est très simple et sans équivoque : par rapport au budget colossal englouti par cet organisme, il est tout simplement quasi inexistant.

En 23 ans d'existence et après avoir dépensé plusieurs milliards d'euros, le procureur de la CPI n'a présenté que 33 affaires mettant en cause 49 défenseurs, dont, dans un grand nombre de cas, il ne s'agit que d'affaires fabriquées, des montages téléguidés par les principaux bailleurs de fonds occidentaux de l'organisme, servant leurs intérêts géopolitiques étroits. Ces affaires s'avèrent souvent non seulement illégitimes, mais également illégales au regard du droit international en vigueur, ciblant des ressortissants d'États non signataires du Statut de Rome, en violation du principe de territorialité et de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, dont l'article 34 indique sans équivoque la manière dont un Etat est lié : « Un traité ne crée ni obligation ni droit pour un État tiers sans son consentement ».

À l'instar des entités de propagande et de désinformation agissant pour

le compte des commanditaires institutionnels occidentaux, telles que l'ONG « Reporters sans frontières », qui engloutissent annuellement des sommes considérables dans leur fonctionnement avec une efficacité et un rendement réel dérisoires au-delà des orchestrations médiatiques dans l'espace de propagande occidentale, la Cour Pénale Internationale adopte un modus operandi similaire : une consommation démesurée pour une production rachitique. Le nombre dérisoire d'affaires portées devant les juges de la CPI découle d'une réalité simple et déjà soulignée : la majorité des auteurs de crimes d'agression, de crimes de guerre et de massacres de populations civiles des dernières décennies sont les décideurs politiques et les exécutants militaires des nations occidentales. Autrement dit, ils sont les « intouchables » de facto au regard de la loi, telle qu'elle est interprétée par le personnel de la CPI, mettant en lumière un biais structurel et une sélectivité dans la poursuite des crimes internationaux (cf. rapport de Human Rights Watch, 2023, sur la sélectivité de la CPI dans ses enquêtes).

La revanche de la justice souveraine

Nulle nation étrangère, nulle entité institutionnelle extérieure aux frontières sahéennes ne saurait revendiquer un droit quelconque sur cette région, principe cardinal de sa souveraineté. L'ère des puissances occidentales, autrefois campées en suzeraines vis-à-vis d'États africains réduits au statut de vassaux, est révolue et ne doit en aucun cas se reproduire.

Par conséquent, la décision prononcée ce 22 septembre 2025 par les instances dirigeantes de l'Alliance des États du Sahel concernant le retrait de la ratification du Statut de Rome, et donc de la Cour Pénale Internationale (CPI), représente une démarche du Mali, du Burkina Faso et du Niger qui s'ancre dans leur volonté de réaffirmer une compétence judiciaire nationale pleine et entière, conformément aux principes de souveraineté énoncés par la Charte des Nations Unies, notamment en son article 2, §7, qui stipule la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Oleg Nesterenko
Président du CCIE

(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Ecoles de Commerce de Paris)

